



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de l'économie et du travail**

Le lundi 2 juin 2014 — Vol. 44 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'économie et du travail

Le lundi 2 juin 2014 — Vol. 44 N° 1

Table des matières

Élection du président, M. Claude Cousineau	1
Élection du vice-président, M. Yves St-Denis	2

Intervenants

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée
M. Claude Cousineau, président de la commission

M. Harold LeBel
M. Marc H. Plante

Le lundi 2 juin 2014 — Vol. 44 N° 1

Élection à la présidence et à la vice-présidence

(Quinze heures quarante-huit minutes)

Le Président (M. Chagnon) : Alors, ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de l'économie et du travail ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement.

Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du président, M. Claude Cousineau

Je suis prêt à recevoir les propositions pour le poste de président.

M. LeBel : Après mûre réflexion...

Le Président (M. Chagnon) : Vous êtes sérieux, là?

M. LeBel : Oui, mais ça a été long.

Le Président (M. Chagnon) : Ça fait longtemps que je n'ai pas vu faire une mûre réflexion, là.

M. LeBel : J'ai combien de temps? J'ai cinq minutes?

Le Président (M. Chagnon) : O.K.

M. LeBel : Je propose que le député de Bertrand soit élu président de la Commission de l'économie et du travail.

Le Président (M. Chagnon) : Vous êtes sûr?

M. LeBel : Oui. Ne me posez pas la question deux fois.

Des voix : Ha, ha, ha!

Une voix : Alors, on va l'adopter sans débat.

Le Président (M. Chagnon) : Avant ça, on va quand même demander si le groupe parlementaire formant le gouvernement approuve cette proposition.

Une voix : Oui, M. le Président. Oui.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que le groupe parlementaire formant l'opposition officielle adopte aussi cette proposition? Est-ce qu'on peut entendre...

Une voix : Oui, oui, oui.

Le Président (M. Chagnon) : Oui? Plus fort, plus fort.

M. LeBel : Certainement.

Le Président (M. Chagnon) : Ah bon! Merci. Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Alors, je déclare donc M. le député de Bertrand président de la Commission de l'économie et du travail. Je le félicite et l'invite à prendre place pour...

Une voix : Se trouver un vice-président ou une vice-présidente.

Le Président (M. Cousineau) : Merci, M. le Président, merci. Merci, Filomena.

Élection du vice-président, M. Yves St-Denis

Alors, je suis prêt à recevoir des propositions pour le poste de vice-président.

M. Plante : M. le Président, conformément à l'article 134 de notre règlement, je propose que le député d'Argenteuil soit élu vice-président à la Commission de l'économie et du travail.

Le Président (M. Cousineau) : Ça va rester dans les Laurentides. Alors, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Une voix : Oui, adopté.

Le Président (M. Cousineau) : Parfait. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Cousineau) : Adopté. Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Une voix : Adopté.

Le Président (M. Cousineau) : Adopté?

Une voix : Oui.

Le Président (M. Cousineau) : Je déclare donc que le député d'Argenteuil, dans les Laurentides, voisin de la circonscription de Bertrand, est élu vice-président de la Commission de l'économie et du travail.

Je lève la séance de la commission et, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die. Bonne fin de journée. Bonne fin d'après-midi à tous et à toutes.

(Fin de la séance à 15 h 50)